



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 4 décembre 2023 à 19h.**

Sont présents : le Maire Mario Nolin, les conseillères mesdames Marie-Josée Roulx et Brigitte Nadeau et les conseillers messieurs Pierre Auger, Pierre Lenoir, Alain Groleau, Marco Couture

**4 décembre 2023** Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présent : monsieur Daniel René, directeur général et greffier-trésorier par intérim qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**  
**2023-12-237**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Marco Couture, et unanimement résolu ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

1. Mot de bienvenue et constatation du Quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 novembre et du 21 novembre 2023
  - 3.1 Adoption procès-verbal séance ordinaire du 6 novembre 2023
  - 3.2 Adoption procès-verbal séance extraordinaire du 21 novembre 2023
4. 1ère période de questions
5. Correspondances
6. Administration générale et finances
  - 6.1 Dépôt des lettres du MAMH concernant les rapports financiers annuels de 2020, 2021 et 2022
  - 6.2 Appel de candidatures trésorière/trésorier
  - 6.3 Autorisation paiement lumières local FADOQ
  - 6.4 Résolution pour participation au projet d'embauche de ressources en transport collectif et autorisation de dépôt dudit projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)
  - 6.5 Mandat à RDL pour audit du projet prolongement de l'aqueduc dans le programme FIMEAU
  - 6.6 Ajout d'un poste budgétaire pour cours d'eau et autorisation de dépenses
7. Aménagement et développement
8. Environnement
9. Voirie et chemins d'hiver
10. Loisirs, culture et famille
  - 10.1 Annulation résolution 2023-11-221
11. Matières résiduelles
12. Schéma et couverture de risques
13. Dépenses et engagements de crédit
  - 13.1 Approbation des comptes de novembre à payer
14. Affaires nouvelles
  - 14.1 Don à Mira
15. 2e période de questions
16. Levée de la séance ordinaire

**3. Adoption des procès-verbaux du 6 novembre et du 21 novembre 2023**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023**  
**2023-12-238**

**CONSIDÉRANT QUE** ledit procès-verbal a été soumis aux élu-e-s pour adoption et que chacune et chacun le considère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3.2  
2023-12-239

**Adoption procès-verbal séance extraordinaire du 21 novembre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** ledit procès-verbal a été soumis aux élu-e-s pour adoption et que chacune et chacun le considère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

4. 1<sup>ère</sup> période de questions

5. Correspondance

**La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s.**

6. **Administration générale et finances**

6.1 **Dépôt des lettres du MAMH concernant les rapports financiers annuels de 2020, 2021 et 2022**

Monsieur Daniel René, Directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose au Conseil les lettres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) non déposées de 2020 à 2023, concernant les rapports financiers annuels.

Les élues et élus, toutes et tous présent-e-s, mentionnent n'avoir jamais reçu ces lettres avant leur transmission par Monsieur René.

6.2  
2023-12-240

**Appel de candidatures pour le poste de trésorière/trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** Christine Bélisle, adjointe à la direction, est en arrêt de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la Municipalité ont changé en ce qui a trait à la gestion et à l'administration des affaires et des activités municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire modifier la structure organisationnelle de son administration en créant un poste de trésorière/trésorier en remplacement du poste d'adjoint-e à la direction ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré son arrêt de travail, Madame Bélisle est bienvenue à postuler sur ce nouvel emploi au sein de notre organisation ;

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle et l'urgence d'agir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier par intérim (DGI) soit mandaté pour publier l'offre d'emploi en question et ce rétroactivement au 27 novembre 2023, l'appel de candidature étant tel que présenté aux élu-e-s par le Maire le 25 novembre 2023;

**QUE** monsieur Mario Nolin, maire, Pierre Lenoir, conseiller et Daniel René, DGI soient mandatés pour rencontrer et évaluer les candidat-e-s;

QU'un rapport des rencontres soit envoyé aux élu-e-s à la suite de celles-ci.

**ADOPTÉE**

**6.3  
2023-12-241**

**Autorisation de paiement de la facture pour les lumières au local de la FADOQ**

**CONSIDÉRANT** l'entente déjà prise avec la FADOQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Pierre Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser le paiement de la facture de Lavigne Entrepreneur électricien au montant de 11 037,60\$.

**ADOPTÉE**

**6.4  
2023-12-242**

**Résolution pour participation au projet d'embauche de ressources en transport collectif et autorisation de dépôt dudit projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des municipalités du la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource pour assurer le développement efficace et intégré de la mobilité durable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par LE CONSEILLER Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

**6.5  
2023-12-243**

**Mandat à RDL pour audit du projet prolongement de l'aqueduc dans le programme FIMEAU**

**CONSIDÉRANT** les exigences du programme FIMEAU pour le projet de prolongement du réseau d'eau potable dans le secteur des Trois-Lacs terminé en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit nommer un auditeur pour clore le dossier et permettre l'accès aux subventions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** mandater le Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour compléter l'audit de ce projet dans le programme FIMEAU;

**D'**autoriser Daniel René, directeur général par intérim à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**6.6  
2023-12-244**

**Ajout d'un poste budgétaire pour cours d'eau et autorisation de dépenses**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajouter un poste budgétaire dans la section comptable des cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit s'assurer du bon écoulement des eaux et que la déprédation du castor et le démantèlement des barrages font partie de ses responsabilités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le

conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser l'ajout du poste budgétaire 02-460-00-420, services techniques;

D'autoriser le paiement de la facture de PRÉDAPRO pour la déprédation du castor (rue Fréchette) au montant de 200\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**7. Aménagement et développement**

**8. Environnement**

**9. Voirie et chemins d'hiver**

**10. Loisirs, culture et famille**

**10.1 Annulation résolution 2023-11-221**  
**2023-12-245**

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat du système de son est fait par le Comité des loisirs qui est en fait un organisme indépendant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler la résolution 2023-11-221 et de ne pas autoriser l'achat d'un système de son pour la salle communautaire.

**ADOPTÉE**

**11. Matières résiduelles**

**12. Schéma et couverture de risques**

**13. Dépenses et engagements de crédit**

**13.1 Approbation des comptes à payer pour le mois de novembre 2023**  
**2023-12-246**

**Sur proposition du conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer de novembre 2023, présentée aux membres du Conseil, et **totalisant 122 212,48\$**, d'en autoriser le paiement à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validée par la Direction générale.

Parmi ces comptes, les plus importants sont :

| Fournisseur                        | Montant     |
|------------------------------------|-------------|
| Municipalité de Tingwick           | 20 445,66\$ |
| Excavation Yvon Houle et Fils inc. | 13 859,04\$ |
| MRC d'Arthabaska                   | 22 217,41\$ |
| Sel Warwick                        | 5 456,07\$  |
| Municipalité de Chesterville       | 3 722,52\$  |
| DEGRANPRÉ                          | 7 415,89\$  |
| Énergie Sonic inc.                 | 8 268,88\$  |
| FQM Assurances                     | 16 896,09\$ |
| Ville de Warwick                   | 3 420,00\$  |

De même, les salaires versés pour la période de novembre 2023 : **10 789,20\$**

**ADOPTÉE**

**14. Affaires nouvelles**

**14.1 Don à Mira**  
**2023-12-247**

**Il est proposé** par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un don de 50\$ à l'organisme MIRA.

**ADOPTÉE**

**15. 2<sup>e</sup> période de questions**

**16. Levée de la séance ordinaire**

**2023-12-248 À 20h28, le conseiller Pierre Auger, appuyé du conseiller Alain Groleau, propose la levée de la séance ordinaire, résolu unanimement.**

**ADOPTÉE**

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et n'exerce pas son droit de veto.

Signé à St-Rémi-de-Tingwick le 21 novembre 2023

\_\_\_\_\_  
Daniel René  
Directeur général et greffier-trésorier  
par intérim

\_\_\_\_\_  
Mario Nolin  
Maire

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Nolin, maire